



ÉQUIPIER DE SECONDE INTERVENTION RECYCLAGE



Cette formation répond au critère 2 de l'annexe 1 du Code du bien-être au travail Livre III, Titre 3, Prévention de l'incendie sur le lieu de travail.

Critère 2 : Intervention en cas d'incendie.

🎯 PUBLIC CIBLE

Personnel des entreprises industrielles.

🔍 OBJECTIF

L'équipier de seconde intervention sera formé pour atteindre les objectifs opérationnels suivants :

- Intervenir en toute sécurité face à un incendie en renfort des EPI.
- Mettre en œuvre des techniques et du matériel lourds destiné à la lutte contre l'incendie.
- Évoluer le cas échéant aux côtés des services de secours, lors d'un incendie en appuis de ceux-ci.
- Monter en puissance dans l'encadrement des vies humaines dans une gestion de crise d'entreprise, liée à l'incendie.
- Outre ces objectifs opérationnels généraux, la formation des ESI sera axée sur les besoins propres à l'entreprise ou l'industrie ainsi que sur les directives reprises dans le plan urgence interne.
- Un programme standardisé ne peut être strictement arrêté.

⚠️ PRÉREQUIS

Avoir suivi la formation de base «Équipier de seconde intervention» dans les 2 ans.

📋 CONTENU

- Les rôles et missions de l'équipier de seconde intervention.
- Introduction à l'accidentologie industrielle et à la gestion de crise.
- Mécanisme de la combustion, classes de feux, modes de propagation, phénomènes particuliers, procédés d'extinction et les agents extincteurs.
- Les moyens de luttés contre l'incendie portatifs, mobiles de 1° et 2nd intervention et leurs mises en oeuvre.
- Travail en équipe, leadership, cadre général d'intervention.
- Règles de base, les priorités, avant et pendant l'intervention. Les opérations d'extinction, la reconnaissance, les sauvetages, la sécurité des intervenants.
- Communication en intervention.
- Drills d'établissement d'un chantier. Mise en oeuvre des moyens de lutte de 2nd intervention.
- Les interventions particulières (atmosphères explosives et/ou toxiques, espaces confinés, Boil-Over, Slop-over, Feux de flaque, ...)
- Les équipements de protections individuelles.
- Comportement des matériaux, réaction et résistance.
- La technologie préventive.
- Le système de sécurité incendie.
- Les extinctions automatisées.
- Le désenfumage.
- La planification d'urgence.
- Résumé du déroulement d'une intervention, rapport, main courante et remise en état.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Formation théorique et pratique.

DURÉE ET HORAIRE

1 jour | De 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Validation des acquis par le formateur durant les exercices pratiques.

ATTESTATION ET/OU CERTIFICAT

A la suite de cette formation, une attestation de formation vous sera délivrée.

PARTICIPANTS

10 personnes.

LANGUE(S)

Français, Néerlandais, Allemand, Anglais.

LIEU(X)

Nos centres de formation : Marchienne-au-Pont, Seraing, Louvain-la-Neuve.

INFORMATIONS COMMERCIALES

FORMULE(S)

Formation en centre : repas, eau et boissons chaudes compris.

PRIX

Sur demande.

AIDES AU FINANCEMENT

La formation est agréée dans le cadre du dispositif Chèques-Formation de la Région wallonne.






AUTRES FORMATIONS INTÉRESSANTES

Toutes les formations de l'École du Feu et du Secourisme.

AVEZ-VOUS BESOIN DE MATÉRIEL DE SÉCURITÉ ?

Couverture anti-feu | Extincteur | Détecteur de fumée
| Appareil respiratoire isolant | Équipements de
protection individuelle. CONTACTEZ-NOUS !

PLUS D'INFOS ? CONTACTEZ-NOUS

 ceps.seraing@ceps-esm.be  www.ceps-esm.be  04 330 39 50  071 31 56 46  Rue Guillaume d'Orange 168 - 4100 Seraing
Rue de la Providence 114 - 6030 Marchienne-au-Pont

